
CONSERVATEUR REGIONAL DES MONUMENTS HISTORIQUES

Le Conservateur des Monuments Historiques est un conservateur d'Etat qui officie au sein d'une DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles). Il dirige une équipe administrative, technique et scientifique qui lui permet de mener à bien ses différentes missions. Il est également le supérieur des conservateurs départementaux (Conservateurs des Antiquités et Objets d'Art).

Missions

- ✓ Protéger, conserver et mettre en valeur des monuments historiques.
- ✓ Autoriser, contrôler et subventionner éventuellement les travaux de restauration sur les monuments inscrits à l'inventaire supplémentaire.
- ✓ Concevoir, susciter ou soutenir la mise en œuvre de toute action de connaissance et de valorisation du patrimoine.

Il est un interlocuteur approprié, conjointement à l'Architecte des Bâtiments de France, dans le cadre **de l'organisation de restauration et de suivi de dossier de travaux et d'entretien. Il doit être consulté dans l'élaboration de tout dossier de monuments inscrits ou classés.**

Contact :

Directions régionales des Affaires culturelles (DRAC)

NORD PAS-DE-CALAIS

Nord (59), Pas-de-Calais (62)

Hôtel Scrive - 3, rue du Lombard - 59041 Lille cedex

téléphone : 03 20 06 87 58 - télécopie : 03 28 36 62 21 ou 23

Sites ressources :

- ✓ www.nord.pref.gouv.fr
- ✓ <http://www.culture.gouv.fr/culture/regions/index.html>

